

Charte relative à la sélection et à l'accueil des hôtes en résidence

Préambule

Fondée en 1666 par Louis XIV, l'Académie de France à Rome favorise la création artistique et promeut un dialogue fécond et toujours renouvelé entre les cultures, les arts et les époques historiques.

Placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale de la création artistique), l'Académie de France à Rome remplit trois missions complémentaires :

- mission « Colbert » : une résidence d'artistes francophones ;
- mission « Malraux » : une programmation culturelle dynamique ;
- mission « Patrimoine » : une préservation et valorisation du domaine.

Depuis quelques années, outre ses pensionnaires actuellement au nombre de 15, l'Académie accueille également, pour des résidences de courte durée, des artistes ou chercheurs déjà confirmés dans leur discipline, afin de mener des projets spécifiques et ciblés.

L'Académie de France à Rome renforce aujourd'hui cet axe, en amplifiant le nombre de résidences, augmentant ainsi le croisement des artistes au cœur de la Villa Médicis.

Par la présente charte, l'Académie de France à Rome souhaite rendre plus transparents le mode de sélection et l'accueil des artistes en résidence.

1 la candidature

Les candidats à l'Académie de France à Rome peuvent postuler au titre de toutes les disciplines de la création ainsi qu'au titre de l'histoire et théorie des arts, de la restauration des œuvres d'art ou des monuments et des métiers d'art.

2 les conditions

La nationalité :

Les candidats doivent parler français couramment, sans critère de nationalité. Il leur est également conseillé d'avoir des notions en langue et culture italiennes.

Le profil du candidat :

La sélection ne s'adresse qu'à des professionnels confirmés et reconnus dans leur discipline.

Le projet :

Un projet précis, formulé dans une note dactylographiée en langue française, ne dépassant pas 5 pages, indiquant les motivations du séjour, les thèmes de recherche ainsi que la nature des travaux que le candidat souhaite réaliser durant son séjour, ainsi que la durée (comprise entre une semaine et un mois) qui lui semble nécessaire. Le candidat peut préciser une période idéalement souhaitée que le jury essaiera de prendre en compte.

Les candidatures en binômes :

Deux candidats peuvent présenter un projet commun.

3 le dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être adressés **exclusivement par voie électronique** au directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, qui préside le jury de sélection. Les candidatures doivent être envoyées à madame **Mariangela Colaneri**, chargée de l'accueil des pensionnaires et des résidents, à l'adresse suivante : mariangela.colaneri@villamedici.it.

4 pièces à fournir

Tous les documents doivent être envoyés en une seule fois. Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

Les éléments ci-dessous devront impérativement être transmis sous format compatible avec Open Office (.xml), Microsoft Office (.xls, .doc, .ppt,) ou acrobat reader (.pdf). Aucun fichier au format .exe ne pourra être accepté.

La **fiche de candidature** dûment complétée, sous forme dactylographiée ; la fiche est à télécharger sur le site : <http://www.villamedici.it/fr/résidences/hôtes-en-résidence/>

La copie recto-verso d'une **carte d'identité** ou d'un **passport** ;

Le **curriculum vitae détaillé**, rédigé en français ;

Le **projet détaillé** (maximum 5 pages) en langue française, en format pdf, indiquant les motivations du séjour, les thèmes de recherche et la nature des travaux que le candidat souhaite réaliser durant son séjour.

5 la sélection

Sélection par le jury :

Le dossier de chaque candidat est examiné par les membres du jury, nommés par décision du directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis pour une durée de deux ans. Le jury se réunit deux fois par an.

Composition du jury :

Le jury est composé :

- du directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis ;
- du directeur de l'Institut Français Italia, ou son représentant ;
- d'un ancien pensionnaire ;
- de deux personnalités qualifiées issues du monde culturel franco-italien.

Dates de sélection :

Il existe **deux périodes d'accueil des hôtes en résidence** (de janvier à juillet, puis de septembre à décembre) :

- Pour la **première période d'accueil (janvier-août)**, la sélection se fait au mois de **juin** de l'année précédant la période d'accueil souhaitée par le candidat ;
- Pour la **seconde période (septembre-décembre)**, la sélection se fait au mois de **février** de la même année.

Les dates de sélection seront précisées sur le site internet.

6 être hôte en résidence

Le nombre d'hôtes en résidence accueilli chaque année tient compte de l'organisation, du fonctionnement, du budget et des espaces d'habitation disponibles.

L'hébergement :

En cas de sélection, l'hôte en résidence sera logé dans l'un des deux logements prévus à cet effet. Le coût de ce logement pour l'hôte est de 10 euros par jour, au titre de la participation aux frais d'entretien et de fonctionnement. En cas de résidence en binôme, le tarif reste inchangé à 10 euros par jour et par personne.

Le résident ne peut être accompagné durant son séjour. Les éventuels conjoints et enfants ne peuvent être accueillis à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

Une bibliothèque est mise à la disposition des hôtes en résidence. L'Académie de France à Rome – Villa Médicis les aide à obtenir les moyens techniques dont ils pourraient avoir besoin pour mener à bien leur projet.

La participation aux activités :

Les hôtes en résidence seront invités à participer aux activités de la Villa Médicis, voire à en susciter, selon des modalités propres à leur discipline. En particulier, ils peuvent être associés gratuitement à la programmation « des jeudis de la Villa », à travers une conférence, un concert, une intervention...

La présentation :

Afin de permettre un croisement des artistes sur le site, l'hôte en résidence est appelé à présenter son projet dès son arrivée aux autres résidents et pensionnaires.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à :

mariangela.colaneri@villamedici.it

ou consulter le site :

www.villamedici.it

(Résidences › Hôtes en résidence)

La liste des membres du jury est disponible sur le site.